

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à la définition du périmètre d'aménagement foncier de la commune de VAUBEXY

Les propriétaires fonciers des communes de VAUBEXY, JORXEY, GUGNEY-AUX-AULX, DERBAMONT, BAZEGNEY et AHEVILLE, sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de VAUBEXY a décidé dans sa séance du 27 octobre 2015 de proposer une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de la commune de VAUBEXY avec une extension sur les communes de JORXEY, GUGNEY-AUX-AULX, DERBAMONT, BAZEGNEY et AHEVILLE.

Par arrêté du 25 novembre 2015, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

Du 22 janvier au 22 février 2016 avant 16 h 00

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment l'Etude Préalable d'Aménagement Foncier, en mairie de VAUBEXY, à ses jours et heures d'ouverture habituels :

- **lundi de 18 h 00 à 19 h 00**
- **mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 30**

Ainsi qu'aux jours et heures suivants :

- **vendredi 22 janvier 2016 de 16 h 00 à 18 h 00**
- **samedi 30 janvier 2016 de 09 h 00 à 12 h 00**
- **samedi 06 février 2016 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **lundi 15 février 2016 de 16 h 00 à 18 h 00**

Madame DUBAIL Anne-Marie a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire et M. EMBARK Hassen pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Madame DUBAIL Anne-Marie se tiendra en mairie de VAUBEXY les samedis 13 février 2016 de 09 h 00 à 12 h 00 et 20 février 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 ainsi que le lundi 22 février 2016 de 15 h 00 à 16 h 00 pour recevoir les observations portant sur les propositions. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de VAUBEXY avant 16 h 00 le 22 février 2016.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de VAUBEXY, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr.

L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

Il appartient aux propriétaires de signaler au Conseil Départemental des Vosges (Direction de l'Attractivité Territoriale) dans un délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours portant sur la propriété d'immeubles inclus dans le périmètre. Cette démarche permettra au Conseil Départemental d'informer les auteurs de ces contestations judiciaires de la procédure d'aménagement foncier en cours.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental des Vosges - PDT / DAT / Service Agriculture et Forêt – 8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9 – 03.29.29.88.88.

Le Président du Conseil Départemental